

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 8 novembre 2018

**Rapporteur :
Madame Valérie LECERF
LIVET**

N° 13

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 14/11/2018
- la transmission au contrôle de légalité le : 13/11/2018 (accusé de réception du 13/11/2018)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Convention de servitude ENEDIS
16 rue Haute**

Afin d'assurer l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique dans le cadre du réaménagement du quartier de Locmaria, la ville de Quimper consent à titre gratuit, au profit d'ENEDIS une servitude de passage de canalisation sur une parcelle communale.

Afin de pouvoir procéder à des travaux de restructuration du réseau électrique, la ville de Quimper autorise au profit d'ENEDIS l'établissement à demeure dans une bande de 1 mètre de large, d'une canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ 11 mètres ainsi que ses accessoires sur la parcelle communale cadastrée section CK numéro 593 sise 16 rue Haute.

Une convention sera signée entre les parties et sera régularisée par acte authentique. Les frais dudit acte seront à la charge exclusive de ENEDIS.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le maire à signer la convention et l'acte notarié à intervenir.